
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 14 février 2019 à 13 h
201, avenue Laurier, 5e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Richard Ryan, conseiller de la ville
Madame la conseillère Maeva Vilain, Conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Josefina Blanco, mairesse suppléante
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère d'arrondissement

ABSENCES :

Monsieur le maire Luc Ferrandez, maire d'arrondissement
Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville
Monsieur Guy Ouellet, directeur d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement
Monsieur Stéphane Cloutier, directeur des services administratifs, des relations avec les citoyens,
des communications et du greffe
Monsieur Michael Tremblay, directeur du développement du territoire et des études techniques

10 - Ouverture de la séance.

Le président déclare la séance ouverte à 13 h 07.

CA19 25 0049

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 14 février 2019.

Il est proposé par la conseillère Josefina Blanco

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 14 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Période de questions et requêtes du public.

Aucun membre du public n'est présent.

10 - Période de questions des membres du conseil.

Aucune question n'est posée par les membres du conseil.

CA19 25 0050

Offre au conseil de la ville en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation du projet de réaménagement et de reconstruction d'infrastructures de la rue Saint-André, entre les rues Sherbrooke et Cherrier.

ATTENDU la modification au *Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale* (02-003);

ATTENDU l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*;

ATTENDU QUE ces travaux permettront le maintien des actifs et contribueront ainsi à améliorer la qualité de vie et la sécurité des usagers;

ATTENDU QUE les travaux permettront d'accélérer la remise en état des réseaux d'eau et du réseau routier;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par la conseillère Josefina Blanco

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'offrir au conseil de la ville en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation du projet de réaménagement et de reconstruction d'infrastructures de la rue Saint-André, entre les rues Sherbrooke et Cherrier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1186441005

CA19 25 0051

Octroi d'un contrat à la firme FNX-INNOV inc. pour des services professionnels en études géotechniques et caractérisation environnementale dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures municipales pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et autorisation d'une dépense totale de 278 354,70 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 18-17415 (4 soumissionnaires).

ATTENDU QUE la réalisation de travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales nécessite des études environnementales et géotechniques spécialisées;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par la conseillère Josefina Blanco

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'octroyer le contrat de services professionnels à la firme FNX-INNOV inc. ayant obtenu le pointage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engageant à fournir à la Ville les services professionnels en études géotechniques et caractérisation environnementale dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures municipales dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour la somme maximale de 278 354,70 \$, taxes incluses, et pour une durée de vingt-quatre (24) mois ou jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et cette dépense sera assumée à 7,82 % par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), pour un montant total de 21 755,06 \$, taxes incluses, à 51,13 % par l'arrondissement, pour un montant total de 142 343, 23 \$, taxes incluses, et à 41,05 % par la Direction des réseaux d'eau (DRE), pour un montant total de 114 256,42 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1180709004

CA19 25 0052

Avis de motion et dépôt du projet du Règlement (2019-03) modifiant le *Règlement sur l'occupation du domaine public (O-0.1) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal*, visant les dispositions applicables aux cafés-terrasses sur la rue Prince-Arthur Est.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, monsieur Luc Ferrandez, qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption le projet de règlement 2019-03 – *Règlement modifiant le règlement sur l'occupation du domaine public (O-0.1) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, visant les dispositions applicables aux cafés-terrasses sur la rue Prince-Arthur Est*, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.01 1197007002

CA19 25 0053**Levée de la séance.**

Il est proposé par la conseillère Josefina Blanco

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 14 février 2019. Il est 13 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

la mairesse suppléante Josephina Blanco
mairesse suppléante d'arrondissement

Claude Groulx
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 11 mars 2019.